



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL 20 juin 2014 à 20 H 30

Président de séance : Bernard VOUGNON

Présents : Bernard Vougnon, Jean-Luc Guillaume, Alain Roset, Bernard Merger, Daniel Moine, Jean-François Bertin, Mohammed Oubenaïssa, Marine Martin-Jary, Céline Gayet.

Absents excusés : Marie-Jo Vergon-Trivaudey, Jean-Luc Royer.

Procurations : Leonel Mounoussamy à Bernard Vougnon, Philippe Morel à Bernard Merger, Christian Dyssli à Alain Roset, Audrey Villemain à Jean-Luc Guillaume.

Secrétaire de séance : Alain Roset

Date de la convocation : 7 juin 2014
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 9
Suffrages exprimés : 13

1/Désignation des grands électeurs

Une convocation émanant de Monsieur le Préfet de région invite toutes les communes à élire les délégués qui auront en charge d'élire les sénateurs le 28 septembre 2014.

Le nombre de délégués est fonction de la population.

Pour Chauçenne, dans la strate de 500 à 1000 habitants, il convient d'élire trois délégués titulaires et 3 suppléants.

Le Maire met en place le bureau électoral composé de lui-même en tant que président, des deux plus jeunes conseillers, Céline Gayet, Marine Martin-Jary et des deux plus âgés, Bernard Merger, Jean-Luc Guillaume.

La proposition de liste est la suivante :

Le vote doit se dérouler en trois tours pour chaque titulaire et trois tours pour chaque suppléant. Les candidats sont :

Titulaire : Bernard Vougnon, suppléant : Léonel Mounoussamy

Titulaire : Jean-Luc Guillaume, suppléant : Céline Gayet

Titulaire : Alain Roset, suppléant : Jean-François Bertin

A l'issue des six tours de scrutin les titulaires et les suppléants ont obtenus :

- Bernard Vougnon : 13 voix. Elu délégué titulaire
- Léonel Mounoussamy : 13 voix. Elu délégué suppléant
- Jean-Luc Guillaume : 13 Voix. Elu délégué titulaire
- Céline Gayet : 13 voix. Elu délégué suppléant
- Alain Roset : 13 voix. Elu délégué titulaire
- Jean-François Bertin : Elu délégué suppléant.

2/Subvention association « Les Pampilles »

Le Maire propose d'accorder une subvention de 800 € à l'association « Les Pampilles ».

3/Convention d'enfouissement

Le Maire précise que, dans le cadre des travaux de rénovation de la mairie et de son site, il convient de conventionner avec les services de France Télécom pour le déplacement des lignes aériennes actuelles dans les fouilles du chantier d'ERDF. F.T. propose, par une convention intégrant les frais d'ingénierie et de transfert, de réaliser ces travaux pour un montant de 1 586,50 €.

Délibération :

Autoriser le Maire à signer la convention d'enfouissement avec Orange pour un montant de 1 586,50 €.

Vote pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

Le Maire,
Bernard Vougnon

Bernard Vougnon		Marie-Jo Vergon-Trivaudey	
Jean-Luc Guillaume		Jean-Luc Royer	
Alain Roset		Christian Dyssli	
Bernard Merger		Mohammed Oubenaïssa	
Philippe Morel		Céline Gayet	
Marine Martin-Jary		Daniel Moine	
Audrey Villemain		Leonel Mounoussamy	
Jean-François Bertin			